

Formation d'agent de surveillance et de gardiennage chargé de palpation de sécurité

Accès à la formation - Prérequis

Agents de surveillance et de gardiennage titulaires d'une carte professionnelle.

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

Objectif de l'action

Permettre l'habilitation par leur employeur, après agrément du CNAPS, d'agent de sécurité chargé d'effectuer des palpations de sécurité.

Contenu de la formation

Cadre juridique de la palpation

- Les Libertés Publiques
- Loi du 21 janvier 1995 ; Obligation aux organisateurs de manifestations à but lucratif d'assurer le service d'ordre.
- Loi du 26 février 1996 : Possibilité d'intervenir sur le Domaine Public sous contrôle des OPJ.
- Décret du 31 mai 1997 : Obligation pour les manifestations à but lucratif réunissant 1500 personnes et plus.
- Loi du 15 novembre 2001 : Palpations possibles dès lors que la manifestation a été autorisée.
- Décret du 08 mars 2002 : Obligation de l'habilitation des agents.
- Loi du 18 mars 2003 : Qualification obligatoire.
- Décret du 24 mars 2005 : Conditions d'agrément des agents.
- Loi du 28 mars 2011 : Le seuil passe de 1500 à 300 personnes.
- L'ordonnance du 12 mars 2012 - Code de la Sécurité intérieure Livre VI :
 - Article 613.2 Palpations dans le cadre d'un arrêté préfectoral.
 - Article 613.3 Manifestations sportives, récréatives ou culturelles à but lucratif.
- Le Code du sport

Objectif et organisation de la palpation

- Objectif de la palpation

Points de contrôle d'accès et spécificités des contextes.

Cas particuliers.

Prévention et traitement des risques de réactions négatives.

- Organisation des mesures de palpations

Dispositif de premier et second échelon.

Cas particuliers.

Découverte d'un objet suspect.

Le contrôle des sacs et bagages à main.

Objets prohibés à interdire d'accès.

Méthodologie pratique de palpations de sécurité complètes.

Accueil des personnes à palper.

Précautions visuelles et positionnement.

Technique de palpation complète en cadencement rapide.

Exercices pratiques de mise en situation sur des scénarios différents intégrant les contextes particuliers d'application des articles du Code Pénal.

Méthode pédagogique

Active et participative

Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et mises en application pratique.

Validation des acquis

Contrôle des connaissances : Par le formateur

Attestation de fin de formation.

Effectif prévu : 6 à 12 participants

Durée de la formation : 7 heures

Délai d'accès : Une semaine avant le début de la formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Formation accessible aux personnes ayant la qualité de travailleur handicapé sous réserve de la validation de l'aptitude médicale réglementaire.

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Formateur référent

Bruno JEAN-FAURE

Personnes à contacter

Caroline LAMBERT - Marion SCOMPIGLI

Tarif sur demande.

Lieu de formation

INS.E.I.T.

Espace Nikaïa

11, Avenue du Docteur Victor Robini

06200 NICE

Tél. : 04 97 18 11 33

www.inseit.com

E-mail : inseit.formation@wanadoo.fr

Ou sur site entreprise